

# CONVENTION ANNUELLE D'OBJECTIFS

## ENTRE LES SOUSSIGNES

Le **Conseil de Territoire Marseille-Provence**, agissant par délégation du Conseil de la Métropole Aix-Marseille-Provence suivant délibération n° HN 056-187/16/CM du 28 avril 2016, représenté par son président Monsieur Jean Montagnac habilité à signer la présente convention par délibération n°.../... du Conseil de Territoire en date du ....,

ci-après désignée comme « la Métropole », d'une part,

## ET

**Le Théâtre du Centaure**, Association à but non lucratif régie par les dispositions de la loi du 1er juillet 1901, publiée au Journal Officiel du 21 janvier 2017, dont le siège social est à Marseille 13009, 2 rue Marguerite de Provence, numéro SIRET 392 384 996 000 30, représentée par Monsieur Matthieu Bameule, Président,

ci-après désignée comme « l'association », d'autre part,

## PREAMBULE

L'EcoQuartier du Parc des Calanques émane de l'opération de Renouvellement Urbain des « Hauts de Mazargues » située dans le 9e arrondissement de Marseille sur les 3 quartiers Soude, Jarre et Baou de Sormiou.

L'EcoQuartier a obtenu l'étape 3 du label national fin 2018 et constitue ainsi le premier EcoQuartier du Territoire « Marseille Provence » à obtenir cette étape.

Afin de poursuivre et même développer les dynamiques générées par l'EcoQuartier, et en coordination avec les équipes de la Politique de la Ville et du GIP MRU dont l'équipe sera intégrée à la Métropole à compter du 1er janvier 2020, le Territoire-Marseille Provence souhaite soutenir des associations dont les actions sur le terrain, concourent aux engagements EcoQuartier.

Le théâtre du Centaure, compagnie de renommée internationale, s'est installé dans l'EcoQuartier en 2017.

Depuis son arrivée et en complément de ses œuvres artistiques, il porte un véritable projet de territoire basé sur la connexion à la nature et le « vivre ensemble » participant ainsi aux engagements n°7 « *Mettre en œuvre les conditions du vivre ensemble et de la solidarité* » et n°20 « *Préserver et valoriser, la biodiversité, les sols et les milieux naturels* » du label national.

Pour l'année 2020, le projet du théâtre pour le périmètre de l'EcoQuartier se nomme « *Un Verger d'Utopies : phase II* ».

« Un Verger d'Utopies » est le concept global du travail du Centaure dans l'EcoQuartier.

C'est un projet qui comprend :

- Un jardin pédagogique en permaculture, support d'animations et de formations (350 espèces vivaces),
- Des attelages (calèches de tri, calèches de transports de personnes, Bibliocalèches).

La Métropole a contribué à l'installation du projet, à la mise en place du décor du projet à hauteur de 4 000€ en 2019. Un bilan détaillé sera remis à la Métropole d'ici mars 2020.

Il s'agit désormais de passer à la phase 2 c'est à dire d'inscrire le projet dans le temps.

Le projet présenté propose 3 chapitres :

- Poursuite des attelages,
- Poursuite des animations/formations en permaculture,
- Poursuite de l'action spécifique à l'attention des « jeunes complices du Centaure »

**Ceci étant exposé, il est convenu ce qui suit :**

#### **ARTICLE 1 - OBJET DE LA CONVENTION**

Par la présente convention, l'association s'engage, à son initiative et sous sa responsabilité, à réaliser les objectifs conformes à son objet social à savoir, créer, organiser et gérer des spectacles et des manifestations à caractère artistique ou sportif ainsi que des stages, colloques, publications à caractère artistique.

A cette fin, l'association s'engage à mettre tous les moyens nécessaires à sa bonne exécution.

Pour sa part, la Métropole s'engage à soutenir financièrement la réalisation de ces objectifs pour l'année 2020.

#### **ARTICLE 2 – DUREE DE LA CONVENTION**

La convention prend effet à compter de la signature du présent acte par les deux parties et ce, pour une durée de 12 mois.

#### **ARTICLE 3 : INDEPENDANCE DE L'ASSOCIATION**

Pour mettre en œuvre ces actions notamment avec les moyens qui lui sont alloués par la Métropole, l'association jouit d'une indépendance de décision dans la définition de ses actions et dans la conduite de ses tâches de gestion et d'administration.

Cette indépendance s'exerce en conformité avec les statuts de l'association, à partir des instances créées (Assemblée Générale, Conseil d'Administration, Bureau....)

Cependant, la Métropole peut requérir, en cours d'année toutes les informations et tous documents utiles au contrôle de l'exécution des engagements pris par l'association et justifiant l'octroi de la subvention.

De plus, les actions visées ci-dessus sont réalisées sous la responsabilité de l'association et ne peuvent être confiées, pour tout ou partie, à des tiers sans l'accord de la Métropole.

L'association s'engage en outre à :

- Respecter toutes les obligations légales, sociales et fiscales liées à l'exercice de ses activités,
- Fournir à la Métropole les attestations d'assurance visant à garantir sa responsabilité civile, et en particulier, pour la ou les activités, objet(s) de la présente convention.

De manière générale, l'association devra se trouver en situation régulière au regard des organismes sociaux et fiscaux, ainsi que des dispositions législatives et réglementaires concernant le personnel, notamment en matière salariale.

#### **ARTICLE 4 : COUT DE L'ACTION ET PARTICIPATION DE LA MÉTROPOLE**

##### **4.1 Budget prévisionnel de l'action :**

Le coût total prévisionnel de l'action, objet la présente convention, est d'un montant de **61 000 € (soixante et un mille euros)**.

##### **4.2 Participation du conseil de territoire Marseille-Provence :**

La participation financière du conseil de territoire Marseille Provence s'élève à : **4 000 € (quatre mille euros)**, soit 6 % du coût total prévisionnel de l'action.

Cette subvention sera créditée au compte de l'association selon les procédures comptables en vigueur sous réserve du respect par l'association de ses obligations légales et contractuelles.

#### **4.3 Modalités de versement de la subvention**

Conformément au Règlement Budgétaire et Financier approuvée par délibération n° HN 021-049/16/CM en date du 07 avril 2016, les modalités de versement se feront comme suit :

- Versement unique et en intégralité.

#### **4.4 Ajustement de la subvention :**

Conformément au Règlement Budgétaire et Financier précité :

En cas de non-exécution, de retard significatif ou de modification substantielle des conditions d'exécution de la convention sans l'accord écrit de la Métropole, celle-ci peut suspendre ou diminuer le montant des avances et autres versements, remettre en cause le montant de la subvention ou exiger le reversement de tout ou partie des sommes déjà versés au titre de la présente convention.

En outre, si le montant des dépenses varie à la hausse, la participation de la métropole n'est pas réévaluée. Si le montant des dépenses varie à la baisse, la participation de la Métropole est recalculée au prorata des dépenses réelles justifiées sur le montant des dépenses prévisionnelles.

### **ARTICLE 5 : CONTROLE, SUIVI, EVALUATION**

#### **5.1 Contrôle :**

L'association s'engage à faciliter à tout moment, le contrôle par la Métropole, de la réalisation de l'objectif en particulier par l'accès à toute pièce justificative des dépenses et de tout autre document dont la production serait jugée utile.

#### **5.2 Suivi :**

L'association s'engage à informer régulièrement la Métropole de l'état d'avancement et de déroulement des actions définies à l'article 1 de la convention selon des modalités établies d'un commun accord entre les deux parties.

La Métropole pourra demander à l'association de participer à des réunions de suivi, à chaque fois qu'elle le jugera utile.

#### **5.3 Évaluation :**

L'évaluation des conditions de réalisations des objectifs poursuivi par l'association auxquels la Métropole a apporté son concours, sur un plan quantitatif comme qualitatif, est réalisée par la Métropole.

L'évaluation porte, en particulier, sur la conformité des résultats à l'objectif mentionné à l'article 1.

Pour ce faire, une réunion comprenant les deux parties pourra être convoquée par la Métropole au plus tard deux mois après la fin de l'opération.

Le non-respect par l'association de ses obligations conventionnelles se traduira par des demandes d'explication par les services opérationnels de l'intercommunalité, et le cas échéant, par le remboursement total ou partiel de la subvention.

### **ARTICLE 6 : REDDITION DES COMPTES**

L'association, dont les comptes sont établis pour un exercice d'une durée de douze mois consécutifs (courant de préférence du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre), devra :

- conformément à l'article 10 al. 4 de la loi n°2000-321 du 12 avril 2000, fournir le compte rendu financier de l'emploi de la subvention signé par le Président ou toute personne habilitée ;
- adopter un cadre budgétaire et comptable conforme au règlement n° 99-01 du 16 février 1999 du Comité de la Réglementation Comptable relatif aux modalités d'établissement des comptes annuels des associations et fondations, homologué par arrêté ministériel en date du 8 avril 1999, et à fournir lesdits comptes annuels dans les six mois suivant la clôture de l'exercice.

Conformément à l'article L. 2313-1-1 du CGCT issu de l'ordonnance n°2005-1027 du 26 août 2005, si les subventions annuelles sont supérieures à soixante-quinze mille euros (75 000 euros) ou représentent plus de 50% du budget total de l'association, le président s'engage à certifier la conformité des comptes annuels ;

- communiquer à la Métropole les rapports d'activité de l'année écoulée, les procès-verbaux d'Assemblée Générale et toute modification intervenue dans la composition du Conseil d'Administration et du Bureau de l'association ;
- faciliter à tout moment le contrôle par la Métropole de la réalisation de l'objectif, notamment par l'accès à toute pièce justificative des dépenses et tout autre document dont la production serait jugée utile.

Conformément à l'article 612-4 du Code de commerce issu de la loi n°93-122 du 29 janvier 1993 modifié par la loi n°2003-706 du 1<sup>er</sup> août 2003, pour un montant supérieur à cent cinquante-trois mille euros (153 000 €) de subventions publiques, l'association :

- doit établir chaque année le bilan, le compte de résultat et l'annexe,
- est soumise à l'obligation légale de faire procéder au contrôle par un commissaire aux comptes.

Dans ce cas, ou si elle fait appel volontairement à un contrôle exercé par un commissaire aux comptes, l'association s'engage à transmettre à la Métropole tout rapport produit par celui-ci dans les délais utiles.

A compter du 1<sup>er</sup> janvier 2006, en application de l'ordonnance du 28 juillet 2005 et du décret 2009-540 du 14 mai 2009, les associations ayant reçu annuellement un total de subventions ou de dons excédant la somme de 153 000 euros, ont l'obligation d'organiser la publicité de ces documents : comptes annuels et rapport du commissaire aux comptes. Elles doivent les transmettre, via internet, à la Direction des Journaux Officiels dans les trois mois à compter de l'approbation des comptes par l'organe délibérant.

En cas de modification dans le domaine comptable, l'association s'engage à appliquer les nouvelles directives.

#### **ARTICLE 7 : PUBLICITE - COMMUNICATION**

L'association s'engage à apposer, sur tous les supports de communication relatifs à l'opération soutenue par la Métropole, son logo en respectant la charte graphique métropolitaine et à y faire apparaître la participation financière de la Métropole.

La Métropole pourra demander à l'association des justificatifs attestant de l'apposition du logo (photographie par exemple).

L'association s'engage également à communiquer sur le partenariat avec la Métropole dans toute conférence de presse, interview, etc. et faire participer les représentants de la Métropole aux actions publiques concernées.

En cas de non-respect de ces obligations, la Métropole se réserve le droit de demander le reversement de la subvention concernée.

#### **ARTICLE 8 : REVERSEMENT, RESILIATION ET LITIGES**

La présente convention pourra être résiliée de plein droit par l'une ou l'autre des parties, par lettre recommandée avec accusé de réception, en cas de manquement de l'une ou l'autre des parties à ses

obligations contractuelles. Dans ce cas toutefois, la résiliation ne pourra intervenir à l'initiative de l'une des parties que passé un délai d'un mois suivant une mise en demeure adressée à l'autre partie par lettre recommandée avec accusé de réception et restée sans effet.

La présente convention pourra être résiliée de plein droit par la Métropole, par lettre recommandée avec accusé de réception, en cas de dissolution ou de liquidation de l'association ou encore si cette dernière ne justifie plus exercer une activité entrant dans le champ de la compétence ayant motivé le soutien de la Métropole.

En cas de manquement grave de l'association, la Métropole sera fondée d'exiger la restitution des sommes perçues, soit en totalité, soit au prorata temporis.

#### **ARTICLE 9 : AVENANT**

Toute modification des conditions ou des modalités d'exécution de la présente convention, définie d'un commun accord par les deux parties fera l'objet d'un avenant.

Celui-ci précisera les éléments modifiés de la convention sans que ceux-ci ne puissent conduire à remettre en cause les objectifs généraux définis à l'article 1er.

#### **ARTICLE 10 : INTANGIBILITE DES CLAUSES**

Une tolérance relative à l'application des clauses et conditions de la présente convention ne pourra jamais, quelle qu'en ait pu être la durée ou la fréquence, être considérée comme une modification ou suppression des clauses et conditions de la présente.

#### **ARTICLE 11 : INTUITU PERSONAE**

La présente convention étant conclue «intuitu personae», l'association ne pourra en céder les droits en résultant à qui que ce soit.

#### **ARTICLE 12 : RECOURS**

Tout litige résultant de l'exécution de la présente convention est du ressort du Tribunal Administratif de Marseille 22-24 rue Breteuil, 13281 Marseille, cedex 06. Cependant les parties s'engagent avant tout recours contentieux à se rencontrer afin de trouver une solution amiable.

Fait à Marseille, le

Pour le Théâtre du Centaure  
Le Président

**Matthieu BAMEULE**

Pour le Conseil de Territoire Marseille  
Provence  
Le Président

**Jean Montagnac**



## Demande de subvention pour l'exercice 2020

### Fiche administrative

**Association** : Théâtre du Centaure

**Siège social** : 2 rue Marguerite de Provence 13009 Marseille

**Objet social** : Association loi 1901

**Président** : Matthieu Bameule, Administrateur,

**Référent au sein de l'association** : Dominique Raybaud

### Chiffres clés au 31/12/2018 :

### Relations avec l'intercommunalité :

oui non

Total produits : €

Résultat net : €

Trésorerie : €

Subvention 2018

non

Montant : /

Convention

non

MAD à titre onéreux de Personnel

non

MAD à titre gratuit de Locaux non

Cotisation 2019

non

Montant : /

Cotisation 2018

non

Montant : /

Imputation budgétaire : SP G610.Nature:65748.Fonction71

### Présentation de la demande de subvention

**Objet de la subvention** : ECOQUARTIER PARC DES CALANQUES : Approbation d'une convention et attribution d'une subvention à l'association Théâtre du Centaure pour l'année 2020

**Subvention demandée à la Métropole** :

**Compétence** : Environnement

**Lieu de l'action** : Territoire Marseille Provence

**Intitulé, objectif et description de l'action** :

Depuis son arrivée dans l'EcoQuartier et en complément de ses œuvres artistiques, il porte un véritable projet de territoire basé sur la connexion à la nature et le « vivre ensemble » participant ainsi aux engagements n°7 « Mettre en œuvre les conditions du vivre ensemble et de la solidarité » et n°20 « Préserver et valoriser, la biodiversité, les sols et les milieux naturels » du label national EcoQuartier.

Il s'agit de la continuité du programme 2019

**Remarques** :

/

### Chiffres clés :

Total produit de l'action **61 000 €**

Subvention **demandée** à la Métropole Aix-Marseille-Provence – Tous Conseils de Territoire : **4 000 €**

CT1 montant : **4 000 €**  
CT2 montant :  
CT3 montant :  
Métropole **4 000 €**  
**Montant total : 4 000 €**

CT4 montant :  
CT5 montant :  
CT6 montant :

Subvention **proposée** par la Métropole Aix-Marseille-Provence :  
soit X % du total produit de l'action.

**Avis du Service Opérationnel le : 15/10/2019**

**Favorable**      Commentaires :

**Ces actions :**

- favorisent le vivre ensemble entre les habitants des quartiers prioritaires et les populations environnantes,
- maintiennent ou renforcent les dynamiques mises en place dans le cadre du PRU et de l'EcoQuartier pour conserver un cadre de vie satisfaisant pour les habitants,
- répondent pleinement aux engagements n°7 et 20 du label national EcoQuartier.

**Avis de la Commission chargée d'assurer le suivi et la cohérence des subventions accordées aux associations le : / /2019**

Favorable      Négatif      Commentaires :

.....

**CONTRAT DE VILLE TERRITOIRE MARSEILLE-PROVENCE  
APPEL À PROJETS 2020**

DOSSIER DE DEMANDE DE SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT :

**NOTE D'OPPORTUNITÉ** — Document complémentaire à la page 8 du dossier Excel de demande de subvention Structure qui mène l'action :



THÉÂTRE  
DU CENTAURE

Action :

**UN**

**VERGER D'UTOPIES**

**PHASE II**

---

Le Théâtre du Centaure est conventionné par la Ville de Marseille et la DRAC Provence-Alpes-Côte d'Azur. Il est soutenu par la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur et le

Département des Bouches-du-Rhône pour l'ensemble de ses activités.

Le projet de lieu reçoit soutien de l'Etat au titre du Fonds National pour l'Aménagement du Territoire, Et les actions, agréées par le Rectorat – Académie d'Aix Marseille, sont soutenues par la Métropole Aix-Marseille Provence – Contrat de Ville et l'ACSÉ, la CAF des Bouches-du-Rhône, la Fondation Logirem, Erilia et 13 Habitat.

## SOMMAIRE

|                        |                      |                 |               |           |               |                  |     |
|------------------------|----------------------|-----------------|---------------|-----------|---------------|------------------|-----|
| <b>I /</b>             | <b>PROJET</b>        | <b>CADRE</b>    | <b>–</b>      | <b>UN</b> | <b>VERGER</b> | <b>D'UTOPIES</b> | p.3 |
| 1.                     | Porteur du           | Projet          |               |           |               |                  |     |
| 2.                     | Un lieu qui          | fait œuvre      |               |           |               |                  |     |
| 3.                     | Situation, contexte  | et enjeux       |               |           |               |                  |     |
| 4.                     | Phase 1              | — 2017 à        | 2019          |           |               |                  |     |
| 5.                     | Phase 2              | — 2020 à        | 2022          |           |               |                  |     |
| <b>II /</b>            | <b>ACTIONS</b>       | <b>2020</b>     | <b>—2022</b>  |           |               |                  |     |
| 1.                     | <b>LES ATTELAGES</b> | <b>—</b>        | <b>ACTION</b> | <b>1</b>  |               |                  | p.4 |
| <b>1A</b>              | La calèche de        | Collecte        | du            | Centaure  | (TRI          | BENNE)           |     |
| <b>1B</b>              | La calèche de        | transport       | au            | service   | du            |                  |     |
|                        | territoire           |                 |               |           |               |                  |     |
| <b>1C</b>              | La BiblioCalèche     | du              | Centaure      |           |               |                  |     |
| <b>EN COURS</b>        |                      | L'Acquisition   | d'une calèche | de        | Transport     | /                |     |
|                        | BioblioCalèche       |                 |               |           |               |                  |     |
| <b>Pluri-annualité</b> | <b>de</b>            | <b>l'Action</b> | <b>1</b>      |           |               |                  |     |

**2. UN JARDIN PEDAGOGIQUE EN PERMACULTURE — ACTION**  
**2** p.7

**2A** Jardinage et aménagements

**2B** Plantes du jardin et leurs usages

**2C** Temps Forts dans les jardins du Centaure et  
dans le territoire

**Pluri---annualité de l'Action 2**

**3. ACTIONS SPECIFIQUES AVEC LE PUBLIC JEUNE — ACTION**  
**3** p.10

**3A** Les Jeunes Complices du Centaure

**3B** Un Chantier Educatif Jeunes avec l'ADDAP13

**3C** L'accueil de Jeunes en stage

**Pluri---annualité de l'Action 3**

**III / TEMPS FORTS EN REFERENCE DES ACTIONS**  
p.12

1. La Cérémonie du verger d'Utopies
2. Les 48h de l'Agriculture Urbaine

**Pluri---annualité des Temps forts**

**Les**

**Partenaires**

p.14

**de  
des**

**Tableau  
synthèse  
ACTIONS**

## I / PROJET CADRE

### I.1. PORTEUR DE PROJET

Le Théâtre du Centaure est un lieu conçu et bâti par Camille et Manolo — co---directeurs artistiques de la compagnie —comme une œuvre en soi entre ville et Nature, aux portes de la ville dans le 9<sup>e</sup> arrondissement de Marseille et au pied du Parc national des Calanques. Lieu de création pour les Centaures, c'est aussi un lieu à vivre et partager ouvert à tous.

### I.2. UN LIEU QUI FAIT ŒUVRE

Une œuvre dans le paysage à dimension plastique, architecturale et végétale. La création d'une cérémonie annuelle, participative — en collaboration avec les artistes, les jardiniers permaculteurs, les attelages et les habitants du quartier, les écoles en proximité, les associations et structures associatives et les acteurs économiques du territoire ... L'ensemble de cette œuvre s'intitule **Un Verger d'Utopies**.

### I.3. SITUATION, CONTEXTE, ENJEUX

**Le projet ne s'inscrit pas n'importe où.**  
 Nous sommes ici dans le plus grand arrondissement de la 2<sup>e</sup> ville de France l'équivalent de Clermont---Ferrand en termes de bassin de population. Or il n'y

a ici pratiquement aucune infrastructure culturelle, pas un musée, pas même un cinéma. Nous sommes en Zone Urbaine Sensible et à la lisière du Parc National des Calanques, l'un des plus beaux espaces naturels protégés d'Europe. Nous sommes ici dans une interface entre Ville et Nature comme le centaure est un trait d'union entre l'homme et l'animal.

**Le projet ne se développe pas n'importe quand.**

Le PNC existe depuis 7 ans, le Théâtre du Centaure est implanté ici depuis 3 ans. La préfecture, la ville et l'ANRU sont en train de finir un vaste chantier de renouvellement urbain. Le quartier des Hauts de Mazargues vient d'atteindre le niveau 3 de labélisation d'éco-quartier. Le Parc de la Jarre sera inauguré fin 2019. A l'horizon 2024 le Boulevard Urbain Sud (BUS) désenclavera ce quartier pour en faire la porte des Calanques. L'un des enjeux majeurs, non pas pour cette ville, mais pour toutes les villes du monde dans les 50 prochaines années, c'est d'inventer un nouvel équilibre, un nouveau lien entre ville et nature, c'est l'ambition de ce projet.

**I.4. PHASE 1 — 2017 à 2019  
LE VERGER D'UTOPIES DEVIENT UNE REALITE**

Le Verger d'Utopies est en train de devenir une réalité. Il a déjà mobilisé des centaines de participants petits et grands pour exister. Lieu concret, réel où l'on fait naître des centaures, des créatures hybrides, à la fois poétique et bien réelles.

Le Verger d'Utopies c'est aussi un jardin pédagogique en permaculture créé par Cultures Permanentes qui abrite plus de 350 espèces vivaces et qui sert de réceptacle à l'action thématique et aux formations en permaculture. C'est une « forêt tissée » avec 3.000 pieds de saule, plantée en février 2019 pour réaliser un « panier vivant » de 45 mètres de diamètre, une conquête végétale autour d'un lieu culturel afin de relier ensemble Nature et Culture comme le Centaure est un trait d'union entre l'homme et l'animal, une quête de symbiose.

Le Verger d'Utopies c'est des calèches de tri sélectif et de transport de personnes, c'est aussi une Biblio--- calèche pour transporter à cheval des rêves de livres, et des livres de rêves des enfants des écoles du quartier.

**I.5. PHASE 2 — 2020 à 2022**  
**LE VERGER D'UTOPIES, UN PROJET QUI S'INSCRIT DANS LE TEMPS LONG**

Transformer une action ponctuelle en une réalité pérenne qui transformera en profondeur le territoire dans le temps long, par des actions récurrentes impliquant habitants et acteurs.

**II / ACTIONS 2020 — 2022**

**II.1 Les ATTELAGES du CENTAURE --- ACTION 1**

**ACTION 1 — A | La Calèche de collecte du Centaure :**  
 La « VOITURE TRI BENNE » d'attelage, conçue et acquise fin 2018 par le Théâtre du Centaure participe régulièrement aux actions du territoire pour la sensibilisation à l'environnement par de la collecte de déchets et petits encombrants. Sa mobilité nous permet d'aller à la rencontre des publics, dans les quartiers QPV et en pieds d'immeubles. Son fort potentiel de lien social facilite l'implication des habitants qui accueillent volontiers la démarche, grâce à la présence du cheval, transforme peu à peu leur regard sur notre cadre de vie et y contribue en modifiant peu à peu leurs comportements.

**ACTION 1 — B | La Calèche de transport de personnes au service :**  
 Depuis 2015, le Centaure a expérimenté les attelages au service du territoire et lors d'actions de sensibilisation des habitants. Puisque la première culture partagée ici est bien celle de son lien à la nature, il y a là un fort potentiel pour tisser du lien social et se projeter ensemble vers l'avenir, générer de la créativité collective en apprenant à prendre soin du vivant dans toutes ses expressions.  
 A noter tout de même, persiste encore : quelques comportements peu respectueux des jeunes ou moins jeunes vis à vis de l'organisation des balades en attelages (montée munie d'un ticket / attente

cordiale de son tour), ainsi que quelques difficultés à comprendre la limitation liée à la fatigue des chevaux.

Chaque année, la calèche de transport participe à plusieurs événements à l'initiative des partenaires du territoire et au fil des années contribue à un récit commun et une identité singulière que les habitants s'approprient aisément, voire avec (trop de) gourmandise !

**ACTION 1 – C | La BiblioCalèche du Centaure :**

Planter des livres dans le cœur des enfants comme on plante des graines dans la terre. Les premières expériences de Biblio---calèche avec les 6 écoles du quartier ont été extrêmement fructueuses et enthousiasmantes :

Nous sommes allés en attelages dans les écoles du quartier pour apporter des livres et nous avons demandé aux enfants de nous raconter leurs rêves et d'en faire eux---mêmes des livres – des livres de rêves. Pour cela ils ont travaillé ensemble pour être scénaristes, auteurs, illustrateurs, graphistes et relieurs.

Au total, 18 livres d'utopies ont été collectés, plus de 600 enfants et leurs familles impliqués.

Une action que nous souhaitons pérenniser afin qu'elle devienne emblématique de ce quartier.

**EN COURS, L'acquisition d'une Calèche de transport / Biblio---Calèche :**

Nous voulons créer un outil adapté à ce projet pour que tous les ans dans les écoles les plus proches, les enfants fabriquent des livres pour raconter leurs utopies, leurs rêves pour l'avenir de ce territoire.

La BiblioCalèche sera un objet artistique en soi. Ce sera un attelage en saule tressé, pour le transport des personnes, des livres et des rêves.

Tous les ans nous récolterons donc ces livres avec la BiblioCalèche. Tous les ans les livres voyageront dans le quartier pour être partagés, et d'année en année nous

constituerons le fond de la «Bibliothèque de Centaurie» avec les livres et les rêves des enfants de ce quartier.

Et dans 15 ou 20 ans quand ces nouveaux auteurs reviendront avec leurs propres enfants ils pourront retrouver les rêves de leur enfance.

**L'action Attelages s'inscrit dans le projet du contrat de ville en participant à :**

--- favoriser le lien social / aller vers les publics

et inciter directement sa participation,

--- participer à l'objectif de réussite éducative /

lecture---écriture,

--- contribuer au travail partenarial des différents acteurs du territoire,  
 --- construire un récit commun, une identité singulière et poétique dans le territoire,  
 --- contribuer à l'amélioration du cadre de vie, son vivre et faire ensemble, sa démarche d'éco--quartier / ville durable en marche vers la transition écologique.

**La logique de pluri---annualité :**

Si le cadre de vie des quartiers QPV des Hauts de Mazargues a évolué positivement ces dernières années — construit avec l'ANRU et la participation des acteurs du territoire, livré et accueilli par habitants, et valorisé par l'obtention de l'étape 3 du label Eco---quartier — son amélioration reste aujourd'hui fragile en regard des pratiques et comportements depuis longtemps installés dans les quartiers.

Ces freins ne lâcheront que peu à peu, avec la sensibilisation et la mobilisation de toutes les générations d'habitants et avec l'ensemble des partenaires et associations du territoire.

La dimension partenariale des interventions d'attelage dans le territoire est acquise et semble solidement ancrée avec des partenaires convaincus. Sa perspective pluriannuelle permettra de cheminer sur 3 ans vers l'étape 4 du label Eco---quartier, dans l'objectif de son amélioration continue avec et pour ses usagers.

La dimension poétique portée par la BiblioCalèche du Théâtre du Centaure est saluée par le corps enseignant des 6 écoles de proximité. Au delà des quelques 600 enfants directement impactés par le projet, la Bibliocalèche est reliée à un temps fort au Théâtre du Centaure ouvert à toutes et tous et constitue un levier de mobilisation des familles dont la majorité est éloignée de pratiques artistiques.

De plus, BiblioCalèche — qui soutient l'accompagnement à la scolarité, lecture---écriture — a le potentiel de se développer avec d'autres acteurs du territoire, notamment avec l'OQSM--PASSERELLE---CREQS qui y travaillent depuis plusieurs années ainsi qu'avec l'ACELEM qui inaugurerait bientôt un nouvel espace lecture à La Cayolle.

Autant d'arguments pour cette action que nous souhaitons développer et pérenniser afin qu'elle s'intensifie, devienne emblématique de ce quartier, puisse construire son identité et participe à tisser la trame d'une nouvelle relation au vivant.

**Evolution --- Evaluation sur trois ans :**

**Evaluations quantitatives en progression :**

--- Participation habitants QPV renforcée / Voiture Tri---  
Benne, opérations de nettoyage,  
--- Passerelles renforcées entre les écoles – la  
participation familles QPV / BiblioCalèche – temps forts  
associés,  
--- Partenaires du territoire associés aux opérations /  
Voiture Tri---Benne, nettoyage, et aux opérations de  
transport & BiblioCalèche et balades au service du  
territoire.

**Evaluations qualitatives :**

--- Pérenniser les projets poétiques qui participent de  
l'identité du territoire / Bibliocalèche --- Amélioration des  
comportements à la montée de la calèche de  
transport / Calèche de transport au service du  
territoire,  
--- Amélioration de la compréhension vis à vis des  
chevaux.

**Chaque intervention d'attelage s'organise avec :**

--- Deux cochers---meneurs professionnels de l'AMAP  
(Association de Meneurs d'Attelages Professionnels) et deux  
chevaux comtois se déplaçant depuis le Gard qui  
sont, depuis la veille de l'action, accueillis et logés  
au Théâtre du Centaure  
--- Pour une journée d'attelage, 4 personnes de l'équipe  
du Théâtre du Centaure se mobilisent durant  
3 jours. La veille pour la préparation des box des chevaux,  
des roulottes pour les cochers  
(...), le jour J pour l'action, le lendemain pour la  
« démise ».  
--- La coordination de l'action mobilise une personne  
du Théâtre du Centaure en amont, pendant et  
en aval de l'intervention. La dimension partenariale, corolaire  
de cette action, nécessite des temps spécifiques  
consacrés à ces co---constructions.

**Les interventions, lieux et publics visés par les****Attelages (Collecte, BiblioCalèche, Transport) :**

**13 journées / thèmes / partenaires / → publics**  
**visés :**  
— 4 journées / Opérations de sensibilisation à  
l'environnement / Territoire : o Nettoyons la  
nature dans Les Hauts de Mazargues / piloté  
par / CIQ – Hauts  
Mazargues La Cayolle & l'Ecole des  
Calanques---Sormiou à La Cayolle  
→ **écoliers La Cayolle et familles**  
**associées, jeunes complices du Centaure** o Fête

de l'éco---quartier / CIQ – Hauts  
 Mazargues La Cayolle & Abiho calanques  
 → **familles QPV La Cayolle, jeunes**  
**complices du Centaure** o Fête des 4 quartiers  
 Hauts de Mazargues / MPT – IFAC – Hauts  
 Mazargues La Soude  
 → **familles QPV La Soude, La Cayolle,**  
**Le Bengale + jeunes complices du Centaure**  
 o Calanques Propres / Mer & Terre, PNC  
 → **jeunes complices du Centaure**

– 3 journées / Opération Bibliocalèche / Théâtre du  
 Centaure / 6 écoles du territoire  
 → **3 écoles avec écoliers QPV principalement :**  
**La Cayolle, La Soude, La Baume**

– 6 journées pour Les 2 TEMPS FORTS, événements  
 qui relie le cycle de la nature et la  
 saison culturelle, la ville à la nature  
 → **familles + jeunes complices du Centaure**

**+ 2 journées avec la calèche TRI BENNE à**  
 l'occasion des ...  
 [ hors appel à 2020 ] Semaines à thème dans la  
**Vallée de l'Huveaune à Air Bel**  
**et aux Néréides---Bosquet** directement  
 soutenues par les bailleurs sociaux /  
 en présence → écoliers & familles --- habitants /  
 quartiers QPV concernés.

## II.2 UN JARDIN PEDAGOGIQUE EN PERMACULTURE --- ACTION 2

Coordonnée avec CULTURES PERMANENTES :

Depuis trois ans, l'association Cultures permanentes est impliquée dans la conception paysagère du lieu et la réalisation d'un jardin aromatique et médicinal selon les principes de la permaculture et elle accompagne notre démarche de lieu en transition en impliquant les habitants du territoire.

La phase de réalisation recense aujourd'hui près de 350 variétés et est partagée lors d'ateliers et rencontres régulières, lors de formations en permaculture avec de nombreux publics ; un projet participatif, ludique et pédagogique, ouvert à toutes et tous, de tous âges et dans la diversité sociale.

L'orientation de l'action 2020 se définit autour de trois axes et recherche à mobiliser plus fortement les publics du territoire en renforçant la prise de contact,

allant à la rencontre des habitants dans l'intention de constituer un collectif de jardinier---e---s fédéré pour partager et faire vivre le jardin aromatique et comestible du Centaure, En 2020, nous inviterons particulièrement l'association Passerelle au Bengale qui a déjà manifesté son intérêt au bénéfique des membres du jardin collectif dont elle a l'initiative.

**ACTION 2 — A | Jardinage et aménagements:**  
 Atelier---Ecole ou l'on apprend en agissant.  
 S'initier à la méthode permaculturelle, cultures agricoles résilientes et durables, conçues en écosystème, sur le modèle de la nature : préparation la terre (fertilisation naturelle), aménagements d'aires de culture, boutures, plantations de semis et directes en terre, paillage pour une réduction de l'apport en eau, aménagements d'espaces de convivialité (ou de contemplation) ...

**ACTION 2 — B | Plantes du jardin et leurs usages :**  
 Atelier---Ecole de transformation des plantes du jardin & leurs usages.  
 S'initier aux méthodes de transformation pour un usage alimentaire (sirop, tisanes ...), et domestique (nettoyants naturels par ex.) :  
 Récoltes, méthodes de séchage, techniques de transformation, utilisations ...

**ACTION du 2 Centaure — C | Temps forts dans des Jardins :**  
**La Première cérémonie du Verger d'Utopies, mi février 2020** (Cf TEMPS FORTS p.12) :  
 L'amandier, arbre emblématique du Verger d'Utopies, « se répand » dans les quartiers QPV de La Cayolle. Le projet prévoit lors de la déambulation---procession d'inaugurer la plantation de jeunes scions d'amandiers en pieds d'immeubles des parcs immobiliers des bailleurs sociaux présents à La Cayolle et ainsi de partager concrètement son projet poétique avec les habitants. Organisé dans le cadre de l'Entre---deux BIAC, ce temps fort constitue également une invitation du public culturel à rencontrer les habitants et transformer leurs regards sur les Quartiers inscrits en Politique de la Ville.  
**Les 48h de l'Agriculture urbaine en mai 2020** (Cf TEMPS FORTS p.12) :  
 Événement national annuel auquel le Théâtre du Centaure, Cultures Permanentes et els attelages participent avec un programme co---construit avec l'ensemble des

partenaires du territoire qui œuvrent dans ce sens (CIQ hauts de Mazargues La Cayolle, Abiho Calanques, Alargo Mazargues, PNC ...) en y associant les habitants des QPV.  
 Parrainé à Marseille par La Cité de l'Agriculture et Jour de la Terre, ce temps fort bénéficie d'une large communication et constitue une forte attractivité au delà du quartier. Il répond à notre intention de mixité sociale notamment sur ce type d'événement. **L'action Jardin Pédagogique s'inscrit dans le projet du contrat de ville**

**en participant à :**

- Favoriser le lien social / aller vers les publics et inciter directement sa participation / accompagnement des associations investies sur les jardins (Bengale, par exemple)
- Améliorer le cadre de vie / travail partenarial / accompagner les projets de développement urbain durable du territoire,
- Soutien à la parentalité (ateliers en binôme parent(s)---enfants),
- Contribuer à l'amélioration du cadre de vie, son vivre et faire ensemble, sa démarche d'éco--quartier / ville durable en marche vers la transition écologique.

**La logique de pluri---annualité :**

La participation des habitants des quartiers QPV aux ateliers reste encore aujourd'hui trop ponctuelle, ancrée dans une logique de « consommation ». La nouvelle « formule » proposée cette année sur de la transformation offre un objectif de réalisation concrète et « utile » ; elle nécessite d'être éprouvée et mise en perspective.

**A plus long terme, les intentions poursuivies :**

- Accompagner les nouveaux jardinier---e---s vers l'acquisition de compétences ad hoc pour l'entretien saisonnier et annuel,
- profiter collectivement des produits du jardin,
- permettre aux habitants de gérer d'autres jardins partagés de leur quartier (Parc de la Jarre, Bengale, Maison de quartier...),
- tisser la trame d'une nouvelle relation au vivant (rapport de symbiose),
- envisager la création d'une association gestionnaire qui croit en autonomie de fonctionnement et participe à la vie du lieu lors des ateliers réguliers et grand RDV saisonniers du Centaure aux côtés des artistes,
- Et pourquoi pas ... : mobiliser les savoir---faire acquis pour sensibiliser les publics et intervenir auprès

des associations, adultes, enfants et écoles du quartier.

**Les Temps Forts initiés en 2020 sont voués à être renouvelés chaque année.**

Ils inscrivent concrètement le projet poétique du Théâtre du Centaure dans les quartiers QPV des Hauts de Mazargues, Ils permettent de donner une visibilité élargie des jardins du Centaure, d'augmenter (et/ou renouveler) le collectif de jardinier---e---s, et valoriser son travail et ses réalisations.

La pluri---annualité permet un Eco---quartier vivant et partagé de construire dans le temps long et l'appropriation par les identité commune et collective habitants d'une du territoire.

**Evolution --- Evaluation sur trois ans :**

**Evaluations quantitatives en progression :**

--- Participation habitants QPV & partenaires territoire renforcée / Ateliers --- école, --- Passerelles renforcées entre les ateliers / temps forts associés, --- Participation des associations du territoire à l'accueil du public / Temps forts

**Evaluations qualitatives :**

--- Adhésion aux projets poétiques qui participent au récit commun --- identité du territoire / Cérémonie / 48h de l'agriculture urbaine, --- Individuation de la participation habitante (passage de la participation en groupe vers l'implication, participation individuelle), --- Transmission des savoirs, acquérir et redonner / développement des compétences.

**Les ateliers au jardin s'organisent avec :**

--- Un RDV « JARDINAGE & AMENAGEMENTS » programmé tous les 15 jours le mercredi toute la journée (9h – 17h) formalisé tel un point d'ancrage dans le projet pour constituer un collectif de jardinier---e---s du Centaure. D'autres RDV seront organisés au fil de l'eau pour répondre aux besoins du cycle de la nature (par ex, plantations au printemps / suivi régulier du niveau hydrique en été ...).

--- Un RDV « PLANTES DU JARDIN & LEURS USAGES » mensuel (vendredi matin pressenti, suivi d'un repas partagé)

--- Un intervenant à minima sur chaque RDV parmi les trois membres de l'association Cultures

Permanent, Romain Criquet, Rémy Cailhol et Isabelle  
 Duc Dodon,  
 --- Des matériels principalement de type consommable acquis  
 par le Théâtre du Centaure,  
 --- Coordination, communication et accueil réalisés par  
 Le Théâtre du Centaure.

**Les Temps forts s'organisent avec :**

**La Première cérémonie du Verger d'Utopies,**  
 Un projet artistique du Théâtre du Centaure qui requière  
 la mobilisation de l'ensemble de l'équipe, les artistes,  
 les gens de chevaux, l'équipe du bureau.  
 La partie spécifique « plantation de scions d'amandiers »  
 nécessite ...  
 --- une coordination du Théâtre du Centaure : liens  
 aux bailleurs sociaux et aux organismes sociaux,  
 associations et habitants du territoire,  
 --- un chantier agro---écologique pour déterminer les lieux  
 de plantation, creuser et préparer les sols à recevoir  
 leurs scions. Chantier mené avec deux personnes de  
 Cultures Permanentes et pour lequel nous avons sollicité  
 l'ADDAP13 pour y associer un Chantier Educatif Jeunes.

**Les 48h de l'Agriculture urbaine,**

Un projet de territoire coordonné par le Théâtre du  
 Centaure, interface entre Cultures  
 Permanentes et les partenaires du territoire pour la la  
 co---construction du programme.  
 Cultures Permanentes assure le lien avec la Cité de  
 l'Agriculture.  
 Le Théâtre du Centaure organise la journée, assure  
 la communication numérique et imprimée Le jour  
 de l'événement, trois membres du Théâtre du Centaure  
 et trois membres de Cultures permanentes y participent.  
 Sur ces temps forts, dans la mesure du possible,  
 nous invitons les jardinier---e---s et les associations du  
 territoire à s'impliquer dans la logistique d'accueil, sur  
 des propositions culinaires à destination du public.

**Les lieux, les interventions prévus, les publics visés**

**35 journées / thèmes / partenaires / → publics visés :**

Le Théâtre du Centaure est, avec ses jardins en  
 permaculture, un lieu entre ville, art et nature conçu selon  
 un principe circulaire et holistique. Cette singularité en  
 fait un lieu d'exemplarité à vivre et partager, mais pas

seulement, le projet vise également à s'exporter dans le territoire.

--- **30 RDV Ateliers** / ACTION 2 —  
 A | Jardinage et aménagements & ACTION  
 2 — B | Plantes du jardin et leurs usages /  
 au Théâtre du Centaure,  
 —> **familles QPV, jeunes complices du Centaure (+ public intermédiaire)**  
 --- **1 RDV Temps Fort** / « 48h de l'Agriculture  
 urbaine » / au Théâtre du Centaure,  
 —> **familles QPV / associations QPV, jeunes complices du Centaure (+ public intermédiaire)**  
 --- **1 RDV Temps Fort** / « La Première  
 cérémonie du Verger d'Utopies » / une déambulation  
 dans le quartier de La Cayolle au départ du  
 Théâtre du Centaure / des plantations d'amandiers en  
 pieds d'immeubles QPV,  
 + **3 journées** / préparation des plantations  
 —> **familles QPV La Cayolle / bailleurs sociaux, jeunes complices du Centaure**  
 —> **familles QPV Le Bengale, dans la dynamique du jardin collectif / Passerelle**  
 —> **écoles QPV du territoire (en lien avec le projet BiblioCalèche) Cayolle, Soude, Baume.**

### II.3 ACTIONS SPECIFIQUES AVEC LE PUBLIC JEUNE -

#### -- ACTION 3

Le Centaure est un lieu de création et de vie partagé avec des jeunes appelés à être ou devenir acteurs de la vie du lieu et des projets qui en émanent.

#### ACTION 3 - A | Les Jeunes Complices du Centaure / +/--- 30 RDV annuels

Le Centaure réunit un groupe de +/--- 8 jeunes adolescents, garçons et filles principalement issus de familles en fragilité sociale, en lien avec les structures sociales partenaires du Centaure.  
 Ces jeunes s'engagent à titre individuel dans l'aventure, réalisent un projet restitué en fin de saison, et partagent :  
 — les actions avec les attelages dont ils soutiennent / guident directement les balades au service du territoire,  
 — les activités quotidiennes du Centaure (soin des chevaux, permaculture ...)

- les actions éco---citoyennes / développement durable,
- les rendez---vous artistiques des centaures et partenaires,

**ACTION 3 – B | Un Chantier Educatif Jeune**  
**en partenariat avec l'ADDAP 13 / 5 Journées**

Partenaires depuis 2015, l'ADDAP13, équipe Soude --- La Cayolle --- Le Bengale et le Théâtre du La Centaure soutiennent ensemble une cohérence sociale et culturelle sur les Hauts de Mazargues au bénéfice des habitants d'ici. Ils réalisent diverses actions concertées et mutualisées, notamment le projet Jeunes Complices du Centaure, les Chantiers Educatifs jeunes et la participation aux temps forts avec les autres partenaires associatifs, sociaux et structurels du territoire. L'ADDAP 13 et le Théâtre du Centaure agissent dans le cadre des actions politique de la Ville et leurs engagements mutuels font l'objet d'une convention.

- Le 1er chantier, en octobre 2016, avait eu lieu dans le cadre de l'inauguration du nouveau lieu du Théâtre du Centaure à La Jarre. // —
- Le 2e chantier, en décembre 2017, a concerné une première étape du projet « Un Verger d'Utopies » avec la plantation des amandiers selon un dessin circulaire autour du chapiteau Centaure. // — le 3e chantier en février 2019 a participé à la réalisation concrète du Verger d'Utopies : plantation d'une architecture végétale de saules tressés ou Haie Vive autour du chapiteau qui tisse ensemble Nature et Culture.

Le chantier envisagé en 2020 sera le 4e Chantier Educatif Jeunes co---porté, il concernera soit la conque végétale de saules autour du chapiteau, dans la continuité du précédent chantier, soit le chantier de plantation d'amandiers dans le territoire lors de la la Première Cérémonie du Verger d'Utopies.

**ACTION 3 – C | L'accueil de jeunes en**  
**stage / +/--- 6 stagiaires / 6 à 10**

**semaines**

Régulièrement sollicités, nous accueillons les jeunes de classe de 3e pour des stages d'une semaine d'observation -- découverte des métiers, comme des stages plus longs dans le cadre de formation spécifique ou universitaire. Nous répondons volontiers, lorsque c'est possible, aux demandes particulières des éducateurs spécialisés du territoire (ADDAP13, village SOS, Les Saints Anges par exemple), pour l'accueil de jeunes stagiaires en recherche d'orientation ou en parcours de (re)mobilisation---projet. Ces stages s'étalent souvent sur des durées plus longues : 15 jours à 1 mois, voire plus ! Ces demandes au

fil de l'eau sont traitées au cas par cas lors d'un protocole de rencontre préalable avec les personnes référentes du Centaure (l'équipe des écuries) mobilisées sur l'encadrement du stagiaire.

**Comment les actions avec le JEUNE PUBLIC s'inscrivent dans le projet du contrat de ville :** — elles répondent à l'inquiétude de l'ensemble des acteurs, habitants et institutions du territoire pour les jeunes vis à vis des risques de délinquance et du trafic de stupéfiants, — elles soutiennent l'engagement individuel des Jeunes Complices et les guide vers des réalisations concrètes, — elles soutiennent la parentalité en associant les familles à la restitution du projet (réalisations des Jeunes Complices) comme aux temps forts du centaure et du territoire, — elles favorisent auprès des jeunes la connaissance de leur quartier (passé, présent et devenir), les rencontres intergénérationnelles, les relations horizontales, la mobilité psycho-sociale, l'adaptation aux situations diverses, les sensibilisent à l'art à travers les propositions des Centaures, au développement durable, à la transition écologique ... — elles sont fondées sur un travail partenarial sur le territoire, — elles participent à la vie du quartier, par ex. actions attelages dont les jeunes complices sont les principaux « ambassadeurs». — elles se préoccupent et confortent les parcours scolaires / orientations professionnelles des jeunes.

**La logique de pluri-annualité :**  
L'Action Jeunes Complices a été initiée en octobre 2016, le bilan partagé avec les partenaires sociaux demeure au fil des années est très positif et sa reconduction est attendue tant par l'équipe du Théâtre du Centaure que par les jeunes, les familles et par les partenaires.  
Le temps long accordé à ces actions avec les jeunes permet de les accompagner au-delà, dans leur construction vers l'âge adulte. Les plus anciens des Jeunes Complices par exemple s'orientent aujourd'hui vers la formation d'animateur (en lien avec l'ADDAP13) et le projet peut leur permettre de faire leurs premières expériences d'apprenti-animateur valorisant leurs propres acquis vers la transmission.  
La préoccupation de l'ensemble des acteurs, habitants et institutions du territoire pour les jeunes, mineurs ou jeunes adultes, demeure une inquiétude et n'évoluera que peu à peu et dans le temps long.

**Evolution --- Evaluation sur trois ans :**

**Evaluations quantitatives :**

--- Inclusion des jeunes QPV dans le projet /  
renouvellement du groupe Jeunes Complices  
--- réalisations concrètes du groupe Jeunes Complices  
--- participation---implication des familles aux côtés des jeunes,  
  
--- passerelles action Jeunes Complices / temps forts  
du territoire / temps forts hors territoire

**Evaluations qualitatives :**

--- adhésion individuelle à l'action, chantier ou stage /  
adhésion au projet global du Théâtre du Centaure -  
-- Verger d'utopies,  
--- pertinence des réalisations du groupe Jeunes  
Complices avec le projet Verger d'Utopies, --- individuation  
de la participation / passage de la participation en  
groupe vers l'implication, individuelle,  
--- transmission des savoirs, acquérir et redonner +/-  
= développement des compétences.

**Les Actions spécifiques vers le PUBLIC JEUNE s'organisent avec :**

— Les actions sont coordonnées par la personnes  
responsable des actions avec les publics du Théâtre  
du Centaure,  
— Un animateur, spécialement dédié au projet Jeunes  
Complices, mène l'action, — Les Chantiers Educatifs Jeunes,  
en partenariat avec l'ADDAP 13 sont conduits avec  
l'association Cultures Permanentes qui accompagne depuis plus  
de 2 ans notre démarche de lieu en transition.  
L'association Mycelliohm a récemment rejoint l'aventure avec  
des compétences d'architecture végétale vivante. Elles sont  
impliquées dans la conception paysagère du lieu selon les  
principes de la Permaculture et participent au Verger  
d'Utopies.  
— L'équipe des écuries du Centaure (3 personnes)  
encadre les stagiaires,  
— Le dispositif partenarial mis en place avec les acteurs  
et opérateurs du territoire facilite les croisements  
complémentaires des actions (par ex : l'ADDAP13 pour  
les Chantiers E.J. / l'OQSM, CREQS, PASSERELLE pour  
PLR, Préparons La Rentrée), comme à la  
mobilisation/orientation des  
jeunes vers  
Jeunes Complices  
Centaure.

l'action  
du

**III. TEMPS FORTS EN REFERENCE DES ACTIONS :**

**III.1 La CEREMONIE du VERGER d'UTOPIES — TEMPS FORT 1 :**

Un événement annuel et récurrent, la première cérémonie du Verger d'Utopies sera créée le 16 février 2020 dans le cadre de l'Entre Deux Biennales Archaos – Biennale Internationale des Arts du Cirque :

Un évènement territorial pour célébrer le cycle de la nature. Une œuvre artistique singulière pour une journée festive et participative. A l'extérieur et à l'intérieur d'un lieu à l'architecture unique qui tisse ensemble Nature et Culture et dans le quartier, au pied du Parc national des Calanques qui relie Ville et Nature.

Quatre temps forts dans la journée :

- Une performance centaure dans un verger en fleurs,
- Une procession festive dans le quartier,
- Un pique nique gastronomique de miel et d'amandes,
- Un bal – nature.

La Cérémonie du Verger d'Utopies est une création participative

- avec chants, danses, gastronomie, créations végétales, plantations d'amandiers
- avec la participation des centaures, des attelages, jardinier---e---s et chœur du Centaure (...), les enfants et les habitants du quartier et d'ailleurs.

**ATELIERS PARTICIPATIFS – en amont, en janvier et février 2020**

**REPETITION GENERALE – le samedi 15 février 2020**

**CEREMONIE – le dimanche 16 Février 2020**

**Les lieux, les interventions prévus, les publics visés sont :**

Le territoire des Hauts de Mazargues, ses habitants seront particulièrement mobilisés et pour :

- **La réalisation des livres---objets « léporellos » dans le cadre de Biblio---Calèche.** Thème choisi (en lien avec la saison Jean Giono initié par la Région Sud) :
- L'homme qui plantait des arbres. Exposition des léporellos au Théâtre du Centaure
- **les 6 écoles du quartier dont 3 en QPV (La Cayolle, La Baume, La Soude)**
- **La procession :** participer à la procession et jouer l'hymne du Verger d'Utopies
- **Les Petits Violons des Calanques** [CIQ Hts Mazargues
- Ecole de La Cayolle]

— **La plantation de scions d'amandiers dans le quartier,**  
 en pieds d'immeuble en lien direct avec les habitants et  
 les bailleurs sociaux à :

—> **La Cayolle,** lors de 3 ou 4 escales de  
 la procession le 16 février,

—> **Le Bengale en lien avec l'association Passerelle,** en  
 amont ou en aval de l'événement (le quartier du  
 Bengale n'est pas concerné par la procession, mais  
 Passerelle est en lien avec les actions dans les jardins),

Dans le cadre de BiblioCalèche, entre le 11 et le 14  
 février,

—> **les 6 écoles du quartier dont 3 en QPV**  
**(La Cayolle, La Baume, La Soude),**

— **Le pique nique gastronomique de miel et d'amandes,**  
 temps de la mi-journée —> **Abiho Calanques** et ses «  
 complices » habitants cuisiniers

### **III.2 Les 48h de l'AGRICULTURE URBAINE — TEMPS FORT 2 :**

Un événement national et annuel que nous orientons  
 vers un projet de territoire coordonné et co-construit avec  
 Cultures Permanentes et les partenaires du territoire,  
 emblématique de l'éco-quartier.

Pour les 48h de l'Agriculture Urbaine 2019, les Centaures  
 et Cultures Permanentes avaient concocté tout un  
 programme pour nous (re)connecter à la nature avec des  
 expérimentations insolites, des découvertes et plaisirs pour  
 tous nos sens !

Rencontres, visites et balades, ateliers et dégustations, expo,  
 mini concert, lectures et contes avec ...

- des centaures et leurs utopies entre art et nature,
- des jardinier(s) permaculteurs pour des éco-systèmes naturels  
 avec plus de 350 espèces comestibles, des sols  
 grouillant de vie et des composts en tout genre,
- des révélateur---trices de plantes gustatives, des mets et  
 pâtisseries,
- des apiculteurs, des ruches et abeilles pour (... du  
 miel et) du lien humain,
- des maraîchers, des « amapiens » et des poules  
 avec des légumes et œufs bio,
- des Petits Violons pour le chant des bourdons et autres  
 mélodies printanières,
- des éco-gardes et Les Calanques pastorales à vous conter,
- des Belles Feuilles à délicats motifs d'impression,

- des livres, des rêves « nature » des enfants d'ici,
- des photos de la campagne mazarguaise et des histoires à entendre « absolument ! »,
- des cochers et des attelages pour des échappées douces au rythme des chevaux,
- et les Jeunes Complices du Centaure pour vous guider avec bienveillance tout le long de la journée ...

Programme coordonné par le Théâtre du Centaure et Cultures Permanentes, avec la participation d'Abiho Calanques, Alargo Mazargues, l'AMAP Centaure, les Attelages du Théâtre du Centaure – Ass. des Meneurs d'Attelages Professionnels, le CIQ Hauts de Mazargues La Cayolle, CREQS, la Dégusto Therapy, le Parc national des Calanques, OQSM, Parole et Merveilles, Passerelle.

Une journée parrainée par la Cité de l'Agriculture | Marseille et Jour de la Terre\_Aix---Marseille Provence Métropole.

**Les lieux, les interventions prévus, les publics visés sont :**

Les lieux sont emblématiques du territoire, ils illustrent les thème de l'Agriculture Urbaine et du lien Ville---Nature :

- Le Théâtre du Centaure, ses espaces en Permaculture, ses réalisations qui tissent Nature et Culture,
- Les ruchers d'Abiho Calanques (Bd Pierotti et Montagne de LUN),
- La Cayolle, le chemin de Sormiou, les franges du PNC,
- Les balades poétiques en attelages dans le quartier,

—> La dimension partenariale et l'identité positive mise en avant avec ces événements favorisent la participation élargie des familles QPV et des Jeunes Complices du Centaure, et la rencontre avec un public intermédiaire et culturel...

**La logique de pluri---annualité des TEMPS FORTS:**

Deux événements récurrents chaque année et emblématiques de ce quartier qui, sur le temps long :

- renforcent la vivacité partenariale du territoire et engage la participation de ses acteurs et habitants,
- participent au récit commun du territoire et construisent son identité singulière et poétique,
- favorisent la perception positive du territoire, pour toutes et tous, habitants ou « visiteurs », — contribuent à l'amélioration du cadre de vie, son vivre et

faire ensemble, sa démarche d'éco--quartier / ville durable  
 en marche vers la transition écologique.

**Evolution --- Evaluation sur trois ans : CF ACTIONS**

**LES PARTENAIRES**

- AUX CÔTES DU THEATRE DU CENTAURE  
 Cultures Permanentes  
 L'Association des Meneurs d'Attelage Professionnels —  
 AMAP  
 Les Éditions Actes Sud et la librairie Maupetit  
 La Biennale des Arts du Cirque [BIAC --- ARCHAOS]
- LES PARTENAIRES PORTEURS DE PROJETS STRUCTURANTS  
 DANS LES HAUTS DE MAZARGUES Le Parc National  
 des Calanques  
 Marseille Rénovation Urbaine (MRU)  
 Les acteurs de la Politique de la Ville, Ville  
 de Marseille, MAMP, CD13, Région SUD La Préfecture  
 des Bouches---du---Rhône, l'Etat (FNAT)
- LES PARTENAIRES OPERATIONNELS ET/OU FINANCIERS DU  
 TERRITOIRE
- LES BAILLEURS SOCIAUX : Logirem, Erilia et  
 13Habitat  
 La CAF 13
- RELAIS IMPORTANTS & ASSOCIATIONS RESSOURCES :  
 CIQ des Hauts de Mazargues  
 Abiho Calanques de l'OQSM, CREQS, Alargo  
 La Commission Culture  
 Mazargues  
 ACELEM,  
 Le Garage Photographie  
 Le centre commercial Leclerc Sormiou
- LES STRUCTURES SOCIALES :  
 ADDAP13,  
 Centre social MPT / IFAC Hauts de Mazargues,  
 Association de Passerelle,  
 Maison de Quartier La Cayolle  
 Ainsi que l'association Parents, l'Age d'or de la Cayolle  
 et l'Amicale des Locataires des Calanques et de  
 l'Hermitage, Synergie Family
- LES ETABLISSEMENTS SCOLAIRES



| TYPE ACTION | ACTIONS POLVILLE 2020 — 2022                             | NOMBRE ANNUEL | PUBLICS QPV IMPACTES : |        |          |
|-------------|--|---------------|------------------------|--------|----------|
|             |  |               | ENFANTS                | JEUNES | FAMILLES |
| 1           | <b>LES ATTELAGES DU CENTAURE</b>                         | <b>13</b>     |                        |        |          |
|             | JOURNEES ENVIRONNEMENT ET TERRITOIRE                     | 4             | x                      | x      | x        |
|             | JOURNEES BIBLIOCALECHE                                   | 3             | x                      |        | x        |
| 2           | JOURNEES TEMPS FORTS                                     | 6             | x                      | x      | x        |
|             | <b>UN JARDIN PEDAGOGIQUE EN PERMACULTURE</b>             | <b>35</b>     |                        |        |          |
|             | ATELIERS JARDINAGE-AMENAGEMENTS & PLANTES-USAGES         | 30            | x                      | x      | x        |
|             | JOURNEES TEMPS FORTS                                     | 2             | x                      | x      | x        |
| 3           | JOURNEES CHANTIER PREPARATOIRE                           | 3             |                        | x      | x        |
|             | <b>PUBLICS JEUNES</b>                                    | <b>35</b>     |                        |        |          |
|             | JOURNEES JEUNES COMPLICES DU CENTAURE                    | 30            |                        | x      |          |
| 4           | JOURNEES CHANTIER EDUCATIF JEUNES                        | 5             |                        | x      |          |
|             | SEMAINES STAGIAIRES (non évaluées dans l'appel à projet) | ( 10 )        |                        | x      |          |
| 5           | <b>TEMPS FORTS EN REFERENCE DES ACTIONS</b>              | <b>3</b>      |                        |        |          |
|             | 2 JOURNEES CEREMONIE DU VERGER D'UTOPIES                 | 2             | x                      | x      | x        |
| 5           | 1 JOURNEE 48h AGRICULTURE URBAINE                        | 1             | x                      | x      | x        |
|             | <b>REUNIONS &amp; COORDINATION TERRITOIRE, BILANS</b>    | 30            |                        |        |          |